



*[Signature]*

**Finances, achats publics  
et systèmes d'information**

**Décision n° 2021-264**

**Objet :** Avenant n°1 relatif aux travaux de dépose et mise en œuvre du nouveau bardage de la bibliothèque

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R 2194-2°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2020-279 autorisant la signature du contrat,

Considérant qu'en cours d'exécution, des prestations non prévues initialement sont devenues nécessaires pour le parfait achèvement de l'ouvrage. En effet, lors de la mise en place du bardage sur site, certaines cassettes, fabriquées en atelier, présentaient des différences de mesure avec les façades extérieures sur rue. Après investigation, il s'est avéré que le plan géomètre était erroné sur certaines cotes. Certaines cassettes ont dû être remises en fabrication. Le montant de fabrication de ces nouvelles cassettes est impacté par la hausse actuelle des prix des matières premières, notamment le prix de l'aluminium. Par ailleurs, l'avenant prend en compte la modification en moins-value de la palissade de chantier. Le montant est ainsi augmenté de 32 000 € HT, soit un nouveau montant de 236 431,29 € HT, représentant une augmentation de 15,65 % par rapport au montant du marché initial

DECIDE d'approuver l'avenant n°1 au contrat avec la société ROSSI.

DECIDE de le signer.

PRECISE que les autres termes du lot restent inchangés.

Fait à Sceaux, le 14 décembre 2021



*[Signature of Philippe Laurent]*

Philippe LAURENT